

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 01DECEMBRE 2025

La séance du Conseil débute à 19 h

Étaient présents :

JACQUE Jean-Pierre
PERCHERON Caroline
LAHURE Eric
SAILLET Josette
WOJCIK Jean Louis
FOULON Nathalie
POLLRATZKY Marc
PIEDFER Dominique
HOUSSEON Ludovic
TROMBINI AM
DEL PINO Vincent
BIZOT Hervé
CAILLARD Eveline
LECOINTRE Christophe
CHRIST Gérard
COLLIGNON Nicole
LOCATELLI Vincent
BRETAR Viviane
TEYSSIER Flavien
LEUENBERGER Patrick
HIBLOT Philippe
PAQUIN Guy

Absents ayant donné mandat de procuration : GOLE M à JP JACQUE - BORASO Michele à AM TROMBINI-
DIDRY Marc à JL WOJCIK- STUPKA Monique à G PAQUIN

Absents : GERARD Gaelle- DIEUDONNE Nicolas

Excusés :

Nombre :

De Conseillers en exercice

28

De Présents

22

De Votants

26

La séance débute à 19h 00

Lecture des pouvoirs

1 - ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SEANCE

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales, il doit être procédé à la nomination d'un secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal

Après avoir délibéré

A l'unanimité

Décide de désigner C PERCHERON Secrétaire de séance

2 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24/09/2025 2025 [Annexe DEL 25-07-01](#)

Le Conseil sera invité à prendre connaissance du procès-verbal de la séance du conseil du 24 09 2025 et de l'approuver.

Présentation JP JACQUE

Le Conseil Municipal

Après avoir délibéré

A l'unanimité

Décide d'approuver le Pv de la séance du 24/09/2025

3- FINANCES

Décision modificative n°3- Budget Primitif Général 2025 DEL [25-07-02](#)

L'exécution budgétaire 2025 nécessite l'inscription des modifications budgétaires telles que présentées ci-dessous :

Il appartiendra au Conseil de valider cette DM n°3 2025

Décisions modificatives - COMMUNE DE LONGUYON - 2025

DM 3 - DM3 - 01/12/2025

Investissement			
Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Fonction - Opération	Montant	Article(Chap) - Fonction - Opération	Montant
21314 (21) : Bâtiments culturels et sportifs - 317 - 925007 Rambarde Forum	17 670,00	021 (021) : Virement de la section de fonctionnement - 01	320 210,00
21314 (21) : Bâtiments culturels et sportifs - 321 - 925007 Fourreau badminton Lagrange	6 500,00	1312 (13) : Régions - 020 Sub Etude structure Photovoltaïque	12 740,00
21314 (21) : Bâtiments culturels et sportifs - 325 - 925008 Tx Eau tennis extérieur	3 500,00	1313 (13) : Départements - 849 Sub Feu tricolore Noers	3 750,00
21316 (21) : Equipements du cimetière - 025 - 925005 Stèle Jardin du Souvenir	1 390,00		0,00
21568 (21) : Autre mat et outil d'incendie et de défense civile - 020 - 925002 PI Quinquet	4 000,00		0,00
2188 (21) : Autres immobilisations corporelles - 020 - 925001 Tondeuse/Déb. P.Fontaine	18 000,00		0,00
2188 (21) : Autres immobilisations corporelles - 020 - 925001 Illumination de noel	3 750,00		0,00
2188 (21) : Autres immobilisations corporelles - 510 - 925004 Cendriers de ville	2 510,00		0,00
2188 (21) : Autres immobilisations corporelles - 317 - 925007 Micro Forum	3 570,00		0,00
2313 (23) : Constructions - 020 - 925007 Photovoltaïque	60 000,00		0,00
2315 (23) : Installations, matériel et outillage techniques - 845 - 925012 Parking Platinerie	215 810,00		0,00
Total dépenses :	336 700,00	Total recettes :	336 700,00
Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Fonction - Opération	Montant	Article(Chap) - Fonction - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investissement - 01	320 210,00	74718 (74) : Autres - 211 Attribution organisation sce enfance	28 450,00
	0,00	775 (77) : Produits des cessions d'immobilisations - 01 Vente	291 760,00
Total dépenses :	320 210,00	Total recettes :	320 210,00
Total dépenses :	656 910,00	Total recettes :	656 910,00

Présentation JP JACQUE

JP Jacque précise que le tracteur est prévu pour Profonde Fontaine.

G PAQUIN demande à quoi correspond la rambarde

JP JACQUE : c'est pour la sécurité de la scène du Forum

JP JACQUE poursuit ses explications : rallonge pour le projet photovoltaïque, et parking de la Platinerie

Le Conseil Municipal

Après avoir délibéré

A l'unanimité

Décide d'approuver la DM n°3 ainsi présentée

Convention de Mandat- T2L / VILLE – travaux quartier Mazelle- OM et EP DEL 25-07-03

Par 2 délibérations du Conseil Communautaire en date du 26 mars 2025, une convention de mandat concernant l'Eclairage Public et les Ordures Ménagères au sujet des travaux du quartier Mazelle a été signée entre la T2L et la Ville de Longuyon. Il appartient maintenant à la Commune de Longuyon de prendre une délibération concordante pour l'avenant n°1 pour ces montants :

- EP : 67 197€
- OM : 5 365.75€

Ci-dessous la convention de délégation :

Entre :

La Communauté de Communes Terre Lorraine du Longuyonnais agissant en application d'une délibération en date du 23 SEPTEMBRE 2016, représentée par son Président, ci-dessous désignée comme « le Mandant »,

Et :

La Commune de LONGUYON, représentée par sa Première Adjointe, agissant en application d'une délibération du Conseil municipal en date du _____, ci-dessous désigné comme « le Mandataire ».

Article 1 : objet de la mission.

La Communauté de Communes ayant la compétence « Ordures ménagères » sur l'ensemble de son périmètre, en vertu de l'arrêté préfectoral en date du 19 AVRIL 2017, a accepté que la Commune procède, en son nom et pour son compte, à la réalisation des travaux d'ordures ménagères compris dans le marché communal.

Compte tenu de l'existence d'un marché unique de travaux, précisant les différentes prestations relatives au mobilier urbain (conteneur à ordures ménagères), il convient de préciser les modalités de financement.

Le Mandataire assurera le paiement de l'intégralité des travaux, y compris ceux relatifs aux ordures ménagères et se fera rembourser par le Mandant la part lui incombant en raison de sa compétence en matière d'ordures ménagères.

Article 2 Programme et enveloppe financière prévisionnelle reçoit une subvention en rapport

Le programme détaillé de l'opération est défini par l'annexe 1 à la présente convention.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération et son contenu détaillé sont définis par l'annexe 2 à la présente convention.

Le mandataire s'engage à réaliser l'opération dans le strict respect du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle ainsi définis qu'il accepte.

Si au cours des opérations, le mandataire découvre des anomalies nécessitant des travaux complémentaires, ceux-ci feront l'objet d'une information chiffrée auprès du mandant dans les meilleurs délais. Celui-ci, après examen, donnera son accord qui générera un avenant à la présente.

Sans avenant validé les travaux complémentaires ne pourront pas être commencés au frais du mandant.

Si des subventions ont été demandées par le Mandataire et concernant l'opération citée en référence il versera la subvention au Mandant.

A réception des notifications d'accord de subvention, le Mandataire préviendra le Mandant avec présentation de ces dites notifications.

Article 3 : Modalités de financement.

Le mandant s'engage à assurer le financement de l'opération selon le plan de financement prévisionnel figurant en annexe 2 et l'échéancier prévisionnel des dépenses et des recettes défini en annexe 3 à la présente convention.

Le Mandant versera au Mandataire le montant égal aux dépenses d'ordures ménagères, présentées par le Mandataire, selon l'annexe 3.

Le Mandant procédera au mandatement du montant par acte administratif suivant réception de la demande. Le montant de la demande ne saurait être supérieur au total des engagements relatifs au coût du mobilier urbain des ordures ménagères, toutes taxes comprises.

Le Mandant constatera les acomptes et le solde versés par débit au compte 2188 et percevra en contrepartie les subventions versées par les partenaires financiers au compte 1318.

En cas de désaccord entre le Mandant et le Mandataire sur le montant des sommes dues, le Mandant prend en charge les sommes qu'il a admises. Le complément éventuel est mandaté après le règlement du désaccord.

Article 4 : Contrôle financier et comptable.

Le mandant et ses agents pourront demander à tout moment au mandataire la communication de toutes les pièces et contrats concernat l'opération.

En fin de mission, le mandataire établira et remettra au mandant un bilan général de l'opération qui comportera le détail de toutes les dépenses et recettes réalisées accompagné de toutes ces pièces justificatives.

En ce qui concerne l'EP :

L'annexe 2 est modifiée comme suit :

Dépenses	MONTANT HT	TVA	MONTANT TTC
TOTAL ECLAIRAGE PUBLIC	55 997.50€	20%	67 197€

En ce qui concerne les OM :

ANNEXE 1

MOBILIER URBAIN				
CONTENEUR À ORDURES MÉNAGÈRES	PID	1,000	4 471,46	4 471,46
Sous-total : MOBILIER URBAIN				4 471,46

ANNEXE 2

ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE ET PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES ORDURES MENAGERES

4 471.46 € HT soit 5 365.75 € TTC

ANNEXE 3

ECHEANCIER PREVISIONNEL DES DEPENSES

La demande de remboursement à la commune de Longuyon sera effectuée lors de l'émission des titres par ladite commune avec des justificatifs.

Présentation JP JACQUE qui rappelle qu'il s'agit pour la T2L de payer la part qui lui revient.

**Le Conseil Municipal
Après avoir délibéré
A l'unanimité**

Décide d'approuver la signature de ces conventions de mandat liant la CCT2L et la Ville de LONGUYON concernant les travaux de réhabilitation du quartier Mazelle (éclairage Public et collecte des ordures ménagères)

Demande de subvention exceptionnelle- Foulées Longuyonnaises 2025- ASL Gymnastique DEL 25-07-04

L'ASL gymnastique organise ses 2èmes foulées le 14 Décembre prochain. A ce titre, l'association sollicite l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1000€



Vous trouverez ci-dessous le courrier de sollicitation :

Objet : Demande d'autorisation pour l'organisation d'une course à pied le 14 décembre 2024

Monsieur le Maire,

Suite à la réunion en mairie de ce lundi 16 mai, nous vous adressons ce courrier afin de solliciter votre autorisation et votre aide pour l'organisation d'une course à pied qui se déroulera le 14 décembre 2025 dans notre ville. Cette manifestation sportive vise à rassembler les licenciés et amateurs de course à pied de tous âges, dans le but de créer un événement convivial et dynamique, tout en relançant les foulées longuyonnaises, une rencontre sportive importante pour notre commune.

Voici quelques informations concernant l'événement :

- **Date** : 14 décembre
- **Heure de départ** : 10h
- **Lieu de départ et d'arrivée** : SALLE ASL AUGUSTE RODRY LONGUYON
- **Parcours** : En grande partie dans la forêt : 2 courses - l'une de 10,62km et la seconde de 6,75km + 1 marche de 6,75km
- **Nombre de participants attendus** : 400 à 500 personnes

Nous avons déjà pris les mesures nécessaires pour garantir la sécurité des participants et des spectateurs, notamment en coordonnant avec les services de secours et en prévoyant la mise en place d'un dispositif de signaleurs.

Nous souhaiterions également obtenir l'autorisation d'utiliser la Salle Auguste Rodry le week-end du 13 et 14 décembre 2025. Nous avons revu avec Philippe LIENARD les besoins pour le parcours et avons insisté sur l'état du passage de Profonde Fontaine qui doit être remis en état si les caillebotis sont défectueux.

Un budget prévisionnel a été établi pour l'événement, et nous sollicitons également une aide financière de votre part afin de couvrir une partie des dépenses. Votre contribution serait d'une grande aide pour assurer la réussite de cet événement.

En cas d'acceptation de notre demande, nous nous engageons à mentionner votre soutien dans nos différentes communications. Nous sommes conscients de l'importance et l'impact de votre contribution et vous en serions très reconnaissants.

Nous vous remercions de bien vouloir étudier notre demande et de nous accompagner dans ce projet sportif. Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et serions honorés de vous compter parmi nos invités d'honneur le jour de l'événement.

CHARGES	2025
Matériel	
Petit Matériel	100
Fichage du parcours (Panneaux - bombes de couleur)	200
Total matériel	300
Communication	
Flyers et affiches	250,00
Administratif - Autres	50,00
Total communication	300,00
Sécurité	
Secouristes>>>croix rouge	500,00
Pharmacie	50,00
Autres	100,00
Total sécurité	650,00
Ravitaillement	
Bouteilles d'eau/fruits/barnes énergétiques/biscuits	300,00
Total ravitaillement	300,00
Equipements/lots	
Chronométrage et suivi des inscriptions en ligne	1 000,00
Médailles	50,00
Coupes	100,00
Divers lots	500,00
Autres	100,00
Total équipements/lots	1 750,00
Assurances	
Assurance RCO(Responsabilité Civile Organisateur)	300,00
Total assurances	300,00
Cadeaux pour les bénévoles	
Tee shirt à négocier	300,00
Total cadeaux pour les bénévoles	300,00
Autres	
Inscription commission de running 54	100,00
SACEM	300,00
Total autres	400,00
Résultat (excédent) de l'exercice	0,00
TOTAL CHARGES	4 300,00

PRODUITS	2025
Produits de gestion	
Inscriptions(coueurs et marcheurs)	1 800,00
Total produits de gestion	1 800,00
Autres produits	
Subventions de fonctionnement Maine	1 000,00
Subventions de fonctionnement T2L	1 500,00
Total produits financiers	2 500,00
Résultat (déficit) de l'exercice	0,00
TOTAL PRODUITS	4 300,00

Il appartiendra au Conseil de se prononcer sur l'attribution d'une subvention

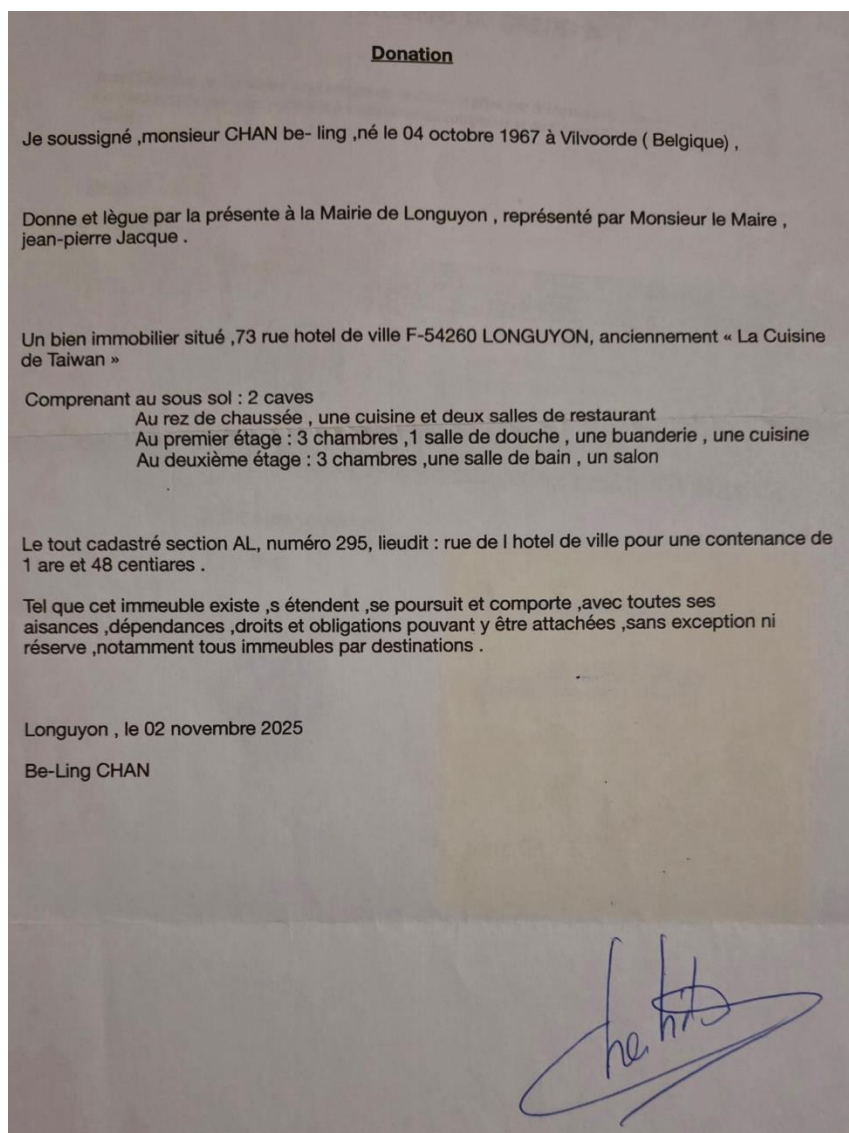
JP JACQUE : on est bien content de les trouver pour organiser cet évènement. On ne souhaite pas perdre cette grosse manifestation

Le Conseil Municipal
Après avoir délibéré
A l'unanimité

Décide d'approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'ASL Gymnastique d'un montant de 1000€ pour l'organisation des Foulées 2025

Donation- immeuble 73 rue de l'hôtel de Ville DEL 25-07-05

Le propriétaire de l'immeuble « la cuisine de TAIWAN » souhaite faire don de sa propriété à la commune de Longuyon et à ce titre M CHAN Be-Ling a adressé à M le Maire ce courrier :



Il appartiendra au Conseil d'autoriser le Maire à accepter cette donation

JP JACQUE : j'ai reçu un message qui explique que quand M CHAN sera à la retraite il repartira du secteur et qu'il nous donne pour l'euro symbolique ce bien. Ce n'est pas un bâtiment neuf, mais la salle de restaurant est ok, les étages sont à refaire. On prend en l'état. On ne sait pas ce qu'on va en faire.

**Le Conseil Municipal
Après avoir délibéré
A l'unanimité**

Décide d'accepter le don de cet immeuble

Tarifs publics 2026- Annexe DEL 25-07-06

La commission Finances se réunira le 27 Novembre. Elle présentera en séance ses propositions de modification ou non des tarifs qui seront appliqués à compter du 1^{er} Janvier 2026

Vous trouverez ci-joint les tarifs 2025 ainsi que les tarifs location de salles qui ont été modifiés en Mars 2025.

La commission s'est réunie jeudi 27/11. Elle propose de modifier ces tarifs :

- Bail du distillateur : passage à 1€ (0.7€/litre en 2025)
- Enveloppe prix St Nicolas : passage à 4500€ (4000€ en 2025)
- Médailles du travail : 200€ (180€ en 2025)
- Bons scolaires : 35€ pour les collégiens et 50€ pour les élèves en secondaires (32€ et 45€ en 2025)

Il appartiendra au Conseil de se prononcer sur les tarifs à appliquer à compter du 01/01/2026

Présentation JP JACQUE : il nous faut prévoir un peu plus pour ST Nicolas, les médailles du travail et les bons scolaires

Le Conseil Municipal
Après avoir délibéré
A l'unanimité

Décide d'approuver les tarifs publics ci-joint à compter du 01/01/2026

Demande de subvention- CD54- rénovation sol Léo Lagrange DEL 25-07-07

Le projet consiste en la rénovation du sol de la salle des sports Léo Lagrange. Il s'agit de remplacer le revêtement de sol actuel par un revêtement de sol coulé sans joint, ni soudure en résine polyuréthane sur sous couche de granulat en caoutchouc fabriquée.

L'objectif est d'apporter un confort d'utilisation aux collégiens et aux utilisateurs de la salle Léo Lagrange

	DEPENSES		RECETTES	
	Plan de financement prévisionnel	Rénovation du sol	92 711.25 € (...%)	Europe
		... € (...%)	Etat	... € (...%)
		... € (...%)	Région	... € (...%)
		... € (...%)	Département	23 177.81 € (25%)
		... € (...%)	C.C. / Communes (préciser)	... € (...%)
		... € (...%)	Autres	... € (...%)
		... € (...%)	Autofinancement	69 533.44 € (75%)

Il appartiendra au Conseil d'approuver le projet, son plan de financement et de solliciter le CD54 pour l'attribution d'une subvention de 25% du montant éligible.

Présentation JP JACQUE : le sol a plus de 25 ans, il est usé et c'est glissant

JL WOJCIK : le sol est craquelé

JP JACQUE : Le CD54 est sollicité car la salle est occupée principalement par les collégiens

Le Conseil Municipal
Après avoir délibéré
A l'unanimité

Décide d'approuver ce projet et de solliciter le CD 54 pour l'attribution d'une subvention de 25% du montant éligible des travaux

4- ONF

Proposition des coupes de l'exercice 2026 **DEL 25-07-08**

Statut	Groupe	UG	Type Coupe	Surf. UG (ha)	Surf. à Dés. (ha)	V.Total (m3)	Mode de vente des produits vendus
CPAF	Amélioration	21 a4	Amélioration de BI	3,42	3,42	102,6	BF/DE
CPAF	Amélioration	22 n4	Amélioration de BI	1,04	1,04	26,0	BF/DE
CPAF	Amélioration	23 a4	Amélioration de BI	1,04	1,04	31,2	DE
CPAF	Régénération	21 r	Secondaire	4,74	4,74	142,2	BF/DE

Présentation M POLLRATZKY

Le Conseil sera chargé d'approuver l'état d'assiette 2026, c'est-à-dire le martelage des parcelles 21r et a4-22a4 et 23a4

La destination des coupes sera décidée ultérieurement en fonction des résultats du martelage

Pour rappel, la charte d'aménagement forestier de l'ONF s'est terminée en 2021, puis prorogée jusqu'en 2026. L'ONF ne sera pas en capacité de proposer à la commune une nouvelle proposition d'aménagement avant 2028. Aussi, elle maintient sa prolongation pour 2026-2027 et ses propositions de coupes jusqu'à là. En revanche elle propose uniquement au vote du conseil ces 4 parcelles alors qu'il en était prévu 8 dans le plan d'aménagement initial pour 2026. Il appartiendra donc au conseil de valider les propositions présentées en sachant que les parcelles 21 r, 22r et 23 r devront également être proposées prochainement et sont donc mises en attente.

M POLLRATZKY précise que LONF a retiré 3 coupes car la couverture du sol n'était pas optimum. Mais c'est dommage de laisser dégrader. Je vous propose que toutes les coupes prévues pour 2026 soient martelées.

Le Conseil Municipal
Après avoir délibéré
A l'unanimité

Décide d'approuver l'état d'assiette pour 2026 des parcelles 21r et a4-22a4 et 23a4 et demande que les parcelles 21 r, 22r et 23 r soient martelées également très prochainement

5- DECISIONS SUR DELEGATIONS DU CONSEIL DEL 25-07-09

- VIREMENT DE CREDIT N°2

Virements de crédits - COMMUNE DE LONGUYON - 2025			
VC 2 - VC2 - 24/10/2025			
Investissement			
Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Fonction - Opération	Montant	Article(Chap) - Fonction - Opération	Montant
10226 (10) : Taxe d'aménagement - 01	-3 670,00		0,00
2151 (21) : Réseaux de voirie - 845 - 925011	4 070,00		0,00
2188 (21) : Autres immobilisations corporelles - 317 - 923007	6 125,00		0,00
2188 (21) : Autres immobilisations corporelles - 020 - 925009	-6 525,00		0,00
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00

Présentation JP JACQUE

Le Conseil Municipal prend acte de cette décision.

- DIVERS

- **Association pour le chemin de fer dans le Pays haut- ligne Thionville Longwy à faire connaître**
- **RPH – Dissolution**
- **Implantation d'un MCDO et Action – demande de création d'un trottoir**
- **Travaux Crèche et locaux fanfare-aquarium**

La séance est levée à 19h18

Le secrétaire de séance

C PERCHERON

Le Maire

JP JACQUE